

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1349

AMENDEMENT

présenté par
M. Valentin, M. Allegret-Pilot et M. Chavent

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« l'aide à mourir »,

les mots :

« la mise à mort médicalisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « aide à mourir » apparaît ici comme trompeur. Il convient ainsi de parler de « mise à mort médicalisée ». Il est ainsi proposé d'adopter le présent amendement.